

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Béziers

Ouverture de la concertation conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Objet de la concertation préalable

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information, de débattre des objectifs et des principales orientations proposées par la procédure de révision allégée n°2 du PLU de Béziers, prescrite par délibération du Conseil municipal n°CM260119D055 en date du 19 janvier 2026, visant à l'implantation pérenne du Conservatoire Européen des Arts Équestres de la Piste sur le site du Puech de Fonseranes. Par cette même délibération, le Conseil municipal a défini les modalités et a ouvert la concertation du public.

Organisation de la concertation préalable

La Ville de Béziers est l'organisatrice de cette concertation (Département de l'Urbanisme).

Durée de la concertation préalable

La concertation est ouverte à compter de la publication de la délibération n°CM260119D055 du Conseil municipal en date du 19 janvier 2026 et se poursuivra pendant toute la phase d'élaboration, jusqu'au 5 octobre 2026 à 18h00.

Modalités de la concertation préalable

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- L'affichage de l'avis de concertation à la Mairie de Béziers et à son annexe la Caserne Saint-Jacques ainsi que sur le site internet de la Ville,
- La mise à disposition d'un registre de concertation et d'un dossier papier alimenté au fur et à mesure de l'avancement des études à la Caserne Saint-Jacques, 1er étage – Département Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (de 8H à 12H et de 13H30 à 17H30) et en version dématérialisée, à l'adresse suivante <https://www.democratie-active.fr/plu-beziers/>, permettant de recueillir les observations et les propositions du public,
- Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra également adresser ses observations par voie postale à Monsieur le Maire avec l'objet « Concertation procédure révision allégée n°2 du PLU visant à l'implantation pérenne du Conservatoire Européen des Arts Équestres de la Piste sur le site du Puech de Fonseranes » et/ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@beziers.fr
- La mise en ligne du dossier de concertation sur le site internet de la ville de Béziers à l'adresse <http://ville-beziers.fr> dans la rubrique « Les procédures d'évolution du PLU en cours »,
- L'organisation et la tenue d'au moins une réunion publique destinée à recueillir les avis de la population, dont une prévue le 12 juin 2026 à 18h30 à la Maison de la Vie Associative (MVA) – Maison Daniel Cordier, située 2 rue Jeanne Jugan à BEZIERS (34500),
- A la demande du public, des rendez-vous pourront être tenus avec le Département Urbanisme et/ou avec l'adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme.

Suite de la concertation préalable

À l'issue de la concertation, le conseil municipal en tirera le bilan par délibération. Le projet de révision allégée sera ensuite arrêté, puis soumis à enquête publique conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.